

6ème EDITION DU TOURNOI INTER-REGIONAL SENIOR
ORGANISE PAR LE COMITE DE VENDEE DE BADMINTON

LES 6 ET 7 janvier 2018 A BELLEVIGNY (Saligny)

(À proximité du stade de foot – salle 9 terrains – 9m de haut)

SAMEDI : SIMPLE ET DOUBLE MIXTE (1 seul tableau au choix)

DIMANCHE : DOUBLE HOMMES ET DOUBLE DAMES

Catégories : **NC / P / D / R**

N° d'autorisation : 1700610

Nombre de terrains : 9 terrains

Inscriptions : 1 tableau **10€** / 2 tableaux : **15€** (rappel : 1 seul au choix le samedi)

Date limite des inscriptions : **15 décembre 2017 (date de réception)**

Tirage au sort et constitution des tableaux : **22 décembre 2017**

Juge Arbitre Principal : **Bruno PARAIN**

Juge Arbitre adjoint : **Sophie TREBERN**

SOC référent : **Nicolas PETIT (06 80 83 42 17)**

Volants officiels : **Yonex Mavis 600** pour les NC, **Babolat 4** pour les classés

Horaires samedi : 8h pointage des joueurs / 8h30 début des matchs / 21h30 fin des matchs

Horaires dimanche : 8h pointage des joueurs / 8h30 début des matchs / 18h30 fin des matchs

Récompenses : lots divers

Bar et restauration sur place

Stand de vente et de recordage (à confirmer)

INSCRIPTIONS PAR COURRIER + CHEQUE EXCLUSIVEMENT

À renvoyer avec le règlement (à l'ordre du CODEP85 BADMINTON) avant le **15 décembre 2017** à :

COMITE DE VENDEE DE BADMINTON

Maison des sports

202 Boulevard Aristide BRIAND

BP 167

85004 LA ROCHE SUR YON CEDEX

TEL : 02 51 44 27 50.

Renseignements par mail : tournoi85bad@gmail.com

Règlement particulier du tournoi

1. Le tournoi est ouvert aux joueurs Licenciés FFBaD, à partir de la catégorie Minime (nés en 2005 et avant), pour les classements **NC / P / D / R**. Il se déroule selon le Règlement Général des Compétitions (RGC) de la FFBaD complété par le présent règlement particulier.

2. Le Juge Arbitre du tournoi est **Bruno PARAIN**. Les décisions du Juge arbitre sont sans appel. Il est en droit de disqualifier tout joueur ne respectant pas un ou plusieurs points des règlements.

3. Les joueurs intéressés s'inscrivent par l'intermédiaire de leur club respectif. Tout participant doit être en règle avec la FFBaD, être en possession de sa **licence 2017/2018** le jour du tournoi et ne devra pas faire l'objet d'une suspension.

4. La compétition se déroulera en poules uniques (tableaux avec 4 ou 5 joueurs ou paires) ou en poules de 3 ou 4 avec deux sortants, suivis des phases finales en élimination directe. Les tableaux simples et mixtes se joueront intégralement le samedi et les doubles se joueront le dimanche. **La combinaison simple et mixte est interdite pour toutes les séries**. Les séries proposées, sous réserve de modifications, sont Nc-P11 / P10-D9 / D8-D7 / R. La forme du moment (CPPH) sera utilisée pour la constitution des tableaux et des poules.

5. La date limite d'inscription est fixée au **15 décembre 2017** (date de réception). Les droits d'engagement sont de **10 € pour un tableau, 15 € pour deux**. Les inscriptions se font exclusivement par courrier avec un chèque joint à l'ordre du **CODEP 85 BADMINTON**. **Aucune inscription ne sera possible par mail ou par téléphone.**

Pour le bon déroulement de la compétition, **le comité d'organisation, en accord avec le Juge Arbitre, se réserve le droit de :**

- **Limiter les inscriptions par tableau et par séries selon l'ordre d'arrivée,**
- **Modifier les tableaux en cas de nécessité,**
- **Regrouper (exemple : D7-R), diviser (forte affluence), compléter ou modifier des séries, en fonction du CPPH, dans l'objectif d'avoir des tableaux équilibrés,**
- **Donner priorité aux joueurs inscrits dans leur série,**
- **Clore les inscriptions dès que le nombre maximum de joueurs sera atteint,**
- **D'annuler une catégorie faute de participants suffisants (moins de 4).**

6. Lors de la constitution des tableaux de doubles, les joueurs ont la possibilité de s'inscrire avec X (en recherche). Le comité d'organisation fera en sorte de trouver un partenaire dans la mesure de ses possibilités, et en priorité, dans la série équivalente au tableau où le joueur est déjà inscrit, si celui-ci est effectivement inscrit dans un autre tableau. Cette décision sera sans appel. **Les têtes de séries seront déterminées en fonction du classement FFBaD (et cote) à la date du 22 décembre 2017.**

7. Une convocation sera adressée **par mail aux responsables des inscriptions** quelques jours avant la date du tournoi. Les joueurs ne recevant pas cette convocation devront contacter le SOC référent du tournoi au **06 80 83 42 17**.

8. Tout joueur doit être présent 1 heure avant son premier match et pointer dès son arrivée. Les joueurs jouant dès 8h30 seront convoqués ½ heure avant l'heure de leur premier match. Les horaires des matchs sont donnés à titre indicatif. Chaque joueur ayant commencé la compétition pourra ensuite être appelé jusqu'à une heure avant l'heure indicative de son prochain match.
La fin du tournoi est prévue vers 21h30 le samedi et 18h30 le dimanche.

9. Tout joueur non présent sur le terrain cinq minutes après l'appel de son match est susceptible d'être déclaré forfait par le juge arbitre.

10. Tout joueur désirant s'absenter de la salle devra le signaler au juge arbitre et à la table de marque. En cas de non signalement, et d'absence à l'appel de son match le joueur encourt une disqualification.

11. Le temps d'échauffement (ou appel) est de 3 minutes, ce temps étant décompté à partir de la fin de l'annonce du match faite par la table de marque. L'essai des volants et la mise en tenue sont inclus dans ce temps. Le temps de repos entre 2 matchs est de 20 minutes minimum. Il pourra être réduit avec l'accord des intéressés.
12. Tout volant touchant le plafond, la structure de celui-ci ou à l'éclairage au dessus du terrain est compté faute quel que soit le moment du jeu (9m minimum de hauteur sur tous les terrains).
13. Tout joueur devra se présenter sur le terrain avec un nombre suffisant de volants ainsi que tous les accessoires nécessaires à son match.
14. Les volants seront à la charge des clubs ou des joueurs participants. Le volant utilisé en cas de désaccord sera le **Babolat 4** pour les classés, et le **YONEX Mavis 600** pour les NC. Ces volants seront en vente dans la salle le jour du tournoi.
15. La tenue des joueurs sur le terrain doit être conforme à la circulaire fédérale en vigueur. La tenue des coaches sur le plateau de jeu doit être correcte.
16. Seuls auront accès au plateau de jeu les joueurs appelés pour un match, leurs entraîneurs (2 maximum par équipe ou joueur), les organisateurs et les officiels. Le service médical pourra être autorisé à accéder aux terrains par le Juge arbitre.
17. En dehors des finales, tous les matchs seront auto-arbitrés. Les organisateurs proposeront au juge arbitre des scoreurs pour les finales. Celui-ci décidera qui doit scorer chaque finale. En cas de stage ou validation d'arbitre, les matchs pourront être ponctuellement arbitrés.
18. Chaque participant inscrit ayant déclaré forfait après la date du tirage au sort (**22 décembre 2017**) devra prévenir l'organisateur de sa non-participation et adressera au plus tard dans les 5 jours suivant la compétition les pièces justificatives en recommandé avec A.R. à la Ligue des Pays de Loire de Badminton (101, rue Dupetit-Thouars 49000 Angers). Le remboursement des droits d'inscription sera accordé pour un forfait justifié. Sans justificatif le licencié s'expose à deux mois de suspension de toute compétition, six mois pour une récidive.
19. Le licencié qui reçoit un carton (rouge ou noir), se voit remettre par le juge-arbitre un formulaire exposant les procédures et sanctions auxquelles il s'est exposé selon le règlement disciplinaire fédéral.
20. L'utilisation de substances et de tous moyens destinés à augmenter artificiellement le rendement en vue ou à l'occasion de compétitions et qui peut porter préjudice à l'éthique et à l'intégrité physique et psychique de l'athlète est prohibée. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère chargé des sports (extrait de l'article 10 du Règlement Médical du Guide du Badminton). Toute personne en possession d'une ordonnance médicale indiquant la prise de médicaments dopant pour le sport devra le signaler au juge arbitre avant son premier match.
21. Seul le représentant du club inscrit sur la feuille d'inscription est autorisé à poser une réclamation auprès du juge arbitre.
22. Le comité décline toute responsabilité en cas de vol ou de perte durant la compétition.
23. Le présent règlement sera affiché dans la salle le jour de la compétition. Toute participation implique l'adoption du présent règlement.

